



Calculer d'heures avant de quitter une collect. pour une autre

Par **gwen35**, le **17/06/2014** à **23:26**

bonjour

Je suis ATSEM et je quitte ma collectivité le 28 aout pour aller dans une autre.

Dans ma collectivité actuelle je travaille 1607h par an de janvier à décembre et dans l'autre collectivité je travaillerai en année scolaire.

La collectivité actuelle me réclame de travailler 105 heures soit $1607/12 = 133.91$ soit $133.91 * 7 \text{ mois} = 937.41 + 133.91 * 28/30$ (aout) soit au total 1062 heures. Jusqu'au 4 juillet j'aurai effectué 956h75. Au 29 aout je suis dans l'autre collectivité et je devrai travailler environ 656 heures de sept à décembre.

Donc de janvier à décembre j'aurai travailler 1 718 heures et j'aurai été payé 1607 h !!!!. Après une rencontre avec ma collectivité et un représentant syndicale, ils ne veulent rien savoir et réclame les 105 heures.

Comment faire ?

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **08:42**

Bonjour,

Vous aurez été payée conformément aux différents contrats de travail.

C'est le lot de tout changement d'employeur.

Dns votre cas il doit y avoir quelque part un accord de modulation du temps de travail, alors que dans le second vous entrez en pleine période d'activité.

Si les syndicats présents dans vos collectivités renoncent à vous indiquer une éventuelle erreur, ce n'est pas nous qui en décelerons une d'ici.